

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 6 JUILLET 2023

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	BOTREL Marie Claire	BERNAY Marie-Hélène
GODET Pascal	GUILLEMOT Jean-Claude	RAULT Annie
AMBROISE Fabienne	PICOUAYS Jacqueline	THOMAS François
PELHATRE Michel	LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc
LEMAITRE Fabrice	BRIAND Marie	GUDEMARD Bruno

Absents Excusés : Madame KERJEAN Nathalie pouvoir à Monsieur PELHATRE Michel, Monsieur LUCAS Dominique pouvoir à Monsieur LEMAITRE Fabrice, YVART Didier, Madame CAYET Laurette pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne, Monsieur MAILLARD Rémi, LEMONNIER Rosanna.

Secrétaire de séance : Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 8 juin 2023.

AFFAIRES GENERALES

Dinan Agglomération : Transfert compétence réseau de chaleur

Le conseil municipal :

- Approuve le transfert au profit de Dinan Agglomération de la compétence « création, classement et exploitation de réseaux public de chaleur ou de froid » exercée par la commune à compter du 1^{er} octobre 2023
- Approuve le transfert au profit de Dinan Agglomération de la compétence « aménagement, exploitation, mais également faire aménager et faire exploiter, dans les conditions de l'article L. 2224-32 du CGCT, toute nouvelle installation et ce, pour l'implantation sur le seul périmètre des bâtiments, ouvrages et terrains de Dinan Agglomération, qu'il en soit propriétaire ou affectataire » à compter également du 1^{er} octobre 2023.
- Approuve ainsi la modification des statuts s'y rapportant et devant faire l'objet d'un arrêté préfectoral.

Approbation du projet de charte du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance Côte d'Emeraude

Le conseil municipal :

- Approuve sans réserve la charte du Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes ;
- Approuve les statuts présentés dans les annexes du rapport de charte
- Demande l'adhésion de la commune de Trélivan au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Vallée de la Rance –Côte d'Emeraude.

PERSONNEL

Temps partiel

Le conseil municipal autorise le temps partiel aux agents de la commune.

Modification des durées hebdomadaires de services suite à un départ en retraite

Le conseil municipal approuve la nouvelle durée hebdomadaire de service des agents périscolaires.

Nomination de deux agents stagiaires au périscolaire et service technique

Le conseil municipal :

- Nomme 1 agent grade d'adjoint technique, stagiaire au service technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023
- Nomme 1 agent grade d'adjoint technique, stagiaire service scolaire et périscolaire à temps non complet 22.94 à compter du 1^{er} septembre 2023.

Recrutement d'un agent responsable des services techniques suite à une mutation

Le conseil municipal approuve le lancement de la procédure de recrutement d'un technicien et pour les besoins de continuité du service, de pouvoir procéder au recrutement d'agents contractuels. Le contrat pourra être conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an.

Recrutement au service technique et administratif

Le conseil municipal décide de supprimer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, de créer un poste d'adjoint technique à temps complet et de créer un poste d'adjoint administratif temps non complet 17.88 H.

Apprentissage

Le conseil municipal décide l'instauration d'un contrat d'apprentissage au service espaces verts.

CULTURE

Participation au financement d'un emploi au sein de l'association Théâtre en Rance pour la période septembre 2023 à août 2026.

Le conseil municipal décide de participer au financement d'un emploi au sein de l'association Théâtre en Rance pour la période septembre 2023 à août 2026.

FINANCE

Tarifs cantine garderie 2023-2024

Le conseil municipal vote les tarifs :

CANTINE		
Type de repas	TARIFS 2022/2023	TARIFS 2023/2024
Prix repas régulier par enfant		
Quotient		
Niveau 1 0-800	1,00 €	1.00 €
Niveau 2 800-1100	3,26 €	3,30 €
Niveau 3 >1100	3,57 €	3,62 €
Prix repas occasionnel par enfant	4,59 €	4,65 €
Prix repas adulte	6,02 €	6,15 €

GARDERIE				
QUOTIENT FAMILIAL	1 enfant		2 enfants et +	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
0-800	1,40 €	1,87 €	1,14 €	1,40 €
800-1100	1,56 €	2,09 €	1,24 €	1,66 €
>1100	1,74 €	2,31 €	1,40 €	1,74 €
Pénalité de retard après 19 h : 2 € 50 par enfant				

Passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Le conseil municipal autorise le passage à la nouvelle nomenclature M57 pour le budget primitif 2024.

Redevance occupation du domaine public GRDF

Le conseil municipal autorise le versement par GRDF de la redevance RODP et ROPDP d'un montant total de 908 € sur le budget communal.

Redevance occupation du domaine public ENEDIS

Le conseil municipal autorise le versement par ENEDIS de la redevance d'occupation du domaine public d'un montant total 508 € sur le budget communal.

TRAVAUX URBANISME

Extension et Réhabilitation de la Mairie – Avenants

Le conseil municipal valide les avenants :

- Entreprise COREVA : 3 431.17 € HT
- Entreprise ATOUT CONFORT : 1 984.48 € HT
- Entreprise COLAS : 1906.70 € HT

Validation de la dénomination du lotissement Vaucouleur

Le conseil municipal valide lotissement Vaucouleur



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Suzanne LEBRETON